

La SNIT

« En vertu de la loi n° 57-19 du 10/9/1957, l'Etat tunisien a créé la **Société Nationale Immobilière de Tunisie** (S.N.I.T), première institution publique nationale chargée d'entreprendre et de financer des projets d'habitat destinés aux différentes couches sociales.»

- **Les principales activités de la SNIT en Tunisie sont:**

- Assurer son rôle de promoteur immobilier public par:

La réalisation des programmes de construction de logements sociaux, économiques et de standing, destinés à la vente ou accessoirement à la location.

Et généralement toutes opérations immobilières commerciales et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Acquérir et vendre pour le compte de l'Etat ou des collectivités publiques des biens immobiliers.

Gérer les immeubles qui lui sont confiés par l'Etat ou les collectivités publiques.

- **Biens des étrangers :**

« Suite à la publication de la loi N° 83-61 du 27/6/1983 relative aux biens immobiliers appartenant à des étrangers et construits ou acquis avant 1956 et en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Equipement et de l'Habitat N° 63 en date du 10/02/1984, la **SNIT** a été chargée de gérer tous les biens dont les propriétaires étrangers non résidents n'ont pas désigné un gérant agréé conformément à la loi N° 81-55 du 23/06/1981 portant organisation de la profession d'agent immobilier. »

Plusieurs immeubles appartenant à des étrangers sont gérés par la **SNIT**. Nombreux propriétaires ou leurs ayants droits ne savent même pas que la **SNIT** gère leurs biens depuis de nombreuses années.

Lien Utile : <http://www.snit.tn/>